Evaluation mi-parcours du PCAET
Châteauroux Métropole

Mars 2026

Un contexte local qui implique

Des engagements nationaux et locaux et des contraintes spécifiques

- Un dérèglement climatique **ressenti fortement sur le territoire** (précipitations énormes en 2024, canicule en 2025...) : impacts conséquents sur notre agriculture, l'urbanisme, le confort thermique, les déplacements, et les conditions de vie quotidienne des habitants
- Des engagements nationaux ambitieux (SNBC, PNACC 3, PPE 3...) **à décliner localement**
- Constat d'une **perte de la biodiversité** et de la **raréfaction des ressources** (énergie, eau, bois, sols...)
- **Rôle majeur de l'échelon local** pour impulser la transformation écologique nécessaire
- Des **incertitudes politiques** au national, de futures élections (2026 et 2027) et des contraintes budgétaires durables
- Des actions définies dans notre Plan Climat **à mettre en place avec tous les acteurs** (entreprises, associations, citoyens…) concernés et l'Agglomération
- Un bilan des émissions de Gaz à Effet et un Budget Vert associés à un plan d'action Décarbonation 2023-2029 : les émissions diminuent mais **des efforts sont à faire** pour les transports, les industries et le résidentiel

Emissions GES ($teqCO_2$) de Châteauroux Métropole

(source : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre en région Centre-Val de Loire).

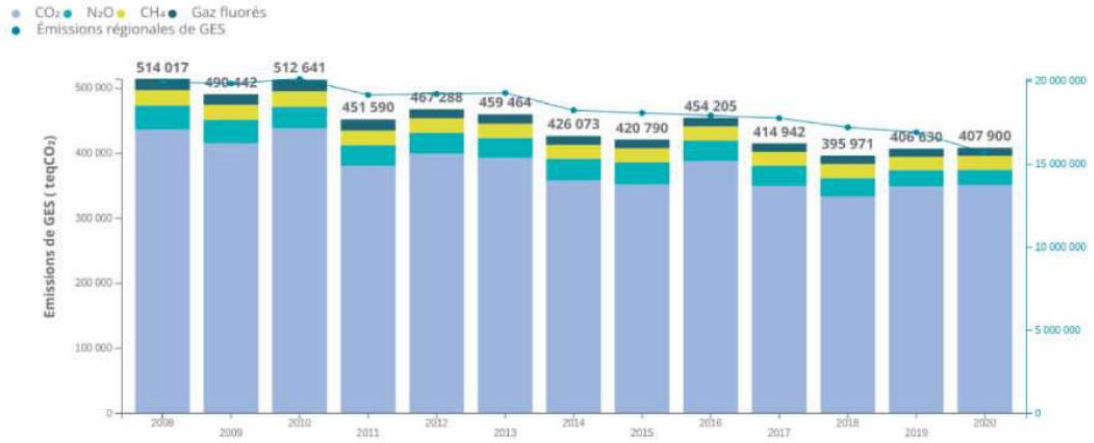

Contribution des secteurs aux émissions GES (teqCO2) de Châteauroux Métropolee

(source : Observatoire Régional de l'Énergie et des Gaz à Effet de Serre en région Centre-Val de Loire).

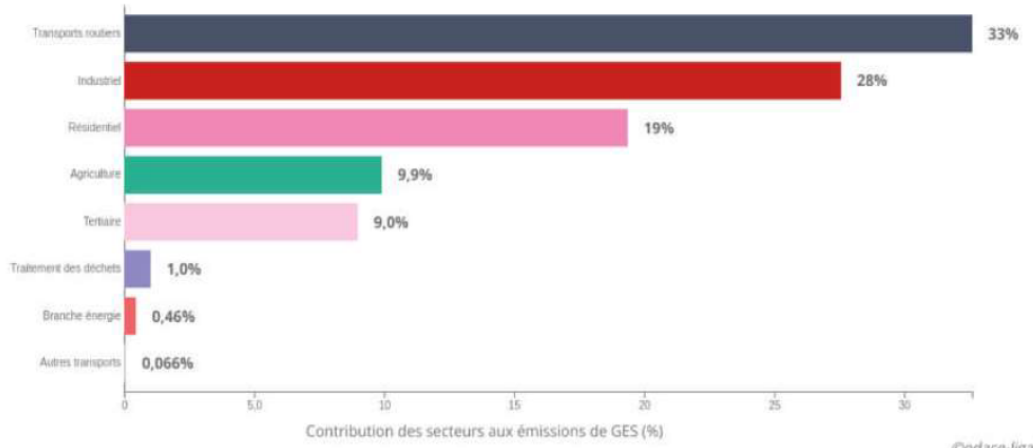

-> La démarche de planification écologique de notre collectivité n'est pas un luxe pour acteurs privilégiés, mais bien une question de justice sociale et de partage de l'effort à faire sur le territoire. A la fois pour être plus autonome et indépendant de nos choix, et aussi et surtout pour continuer de garder des moyens d'agir localement à l'avenir.

CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

Un territoire bien engagé historiquement

Une transition écologique formalisée par de la planification stratégique

Etat des lieux de Châteauroux Métropole

Un travail de planification déjà bien engagé

La métropole n'a pas attendu la démarche TETE pour se lancer dans **un travail de planification multi-thématique**, aligné sur ses compétences.
La multiplicité des documents stratégiques montre l'investissement des élus des services et des temporalités pas toujours alignées.

L'enjeu est donc aujourd'hui **d'articuler et de renforcer** l'existant autour de la démarche TETE.

Objectif : assurer un suivi transversal et une prise de recul, et aussi anticiper des situations de potentielles contradictions dans les actions ciblées (ex : artificialisation vs attractivité).

PADD

PLUi
2020-2024

PLPDMA
2025-2030

PCAET
2021-2027

PLH
2021-2026

Feuille de Route TE
2026-2028

Budget Vert

SDE EnR

Plan Sobriété

BEGES
2023-2029

SD Dévéco
2020-2026

Projet Territoire (non publié)
2020-2026

Un PCAET qui arrive bientôt en révision (2021-2027)

34 actions au sein de 6 axes stratégiques

A retrouver en détail ici

13.1 AXE 1 – Rénover et construire des bâtiments performants pour améliorer la qualité des logements et réduire la facture énergétique des habitants et des entreprises

AO1 : Diminuer la consommation foncière tout en maintenant la nature en ville	1	Lutter contre la vacance des logements des centres-villes
	2	Lutter contre le mitage urbain et l'artificialisation des terres agricoles
	3	Développer l'habitat participatif et faciliter le déploiement d'expérimentation en ce sens
AO2 : Des logements rénovés pour lutter contre la précarité énergétique	4	Faciliter les travaux d'isolation en utilisant des matériaux biosourcés
	5	Accorder des aides directes pour aider les particuliers dans le financement des travaux de rénovation énergétique
	6	Envisager la mise en place d'une Plateforme de Rénovation Energétique dans le cadre du projet de guichet unique de l'habitat et des aides en faveur de l'isolation et la performance énergétique
AO 3 : Des bâtiments résidentiels au chauffage 100% durable	7	Inciter et accompagner financièrement les particuliers choisissant une énergie verte
	8	Chantiers municipaux vertueux

13.2 AXE 2 - Développer la part des énergies renouvelables dans la consommation du territoire

AO 4 : Un pilotage local de la production d'énergies renouvelables	9	Réaliser et mettre en œuvre un schéma directeur des énergies renouvelables
	10	Réaliser et mettre en œuvre un schéma directeur des réseaux de chaleur
AO 5 : Une production verte d'électricité et de gaz	11	Favoriser la création d'un écosystème de production et de valorisation de l'Hydrogène à partir d'ENR.
	12	Faire adapter le réseau électrique aux futurs usages : véhicules électriques et surproduction.
AO 6 : Diversifier les réseaux de chaleur	13	Valoriser les déchets produits par le territoire localement, notamment dans la production de chaleur en réseau par méthanisation

13.3 AXE 3 - Réduire la place de la voiture dans l'aménagement urbain et limiter la dépendance des transports aux énergies fossiles

AO7 : Repenser l'aménagement de l'espace public pour inciter à de nouveaux comportements	14	Réaliser et mettre en œuvre un schéma directeur des déplacements doux : Des voies piétonnes et cyclables continues, inter- et intra-urbain, séparées de la route, balisées et visibles
	15	Développer le télétravail et créer des zones de télétravail de proximité (type coworking)
AO8 : Favoriser les transports en communs et les modes de déplacements alternatifs plutôt que la voiture individuelle thermique	16	Conforter la mise en place d'un pôle multimodal
	17	Développer une offre et les aires de covoiturage de proximité pour compléter l'offre de TEC

13.4 AXE 4 – Développer de nouvelles filières économiques par la valorisation des déchets, la rénovation thermique

AO11 : Des entreprises acteurs majeurs de la transition énergétique	18	Encourager et valoriser la réalisation de diagnostics énergétiques par les entreprises
	19	Mettre en avant les initiatives vertueuses mises en place ou en projet dans des entreprises
	20	Se déplacer en véhicule propre au sein des entreprises (manutentions, déplacements en interne du site) ainsi que pour des trajets locaux
AO12 : Développer les coopérations locales pour une économie circulaire et locale des ressources	21	Lutter contre le gaspillage alimentaire notamment dans les écoles
	22	Réaliser des coopérations avec le secteur agricole (captation carbone, secteur alimentaire, gestion de l'eau, potentiels EnR, ...)
	23	Mettre en place une stratégie pour développer l'économie circulaire sur le territoire à toutes les échelles possibles
AO13 : Créer des partenariats avec les professionnels du bâtiment, de l'énergie et la Région pour faciliter le développement de nouvelle filière	24	Créer un centre de formation professionnelle pour les entreprises et les travailleurs du secteur de la transition énergétique, pour une meilleure compréhension, gestion, maintenance, mise en place des infrastructures

13.5 AXE 5 - Préserver les ressources naturelles et les paysages pour améliorer le cadre de vie et s'adapter aux évolutions climatiques

AO14 : un territoire à jour sur les évolutions possibles du climat et des impacts locaux	25	Contribuer à l'observatoire régional et non régional des évolutions suite au réchauffement climatique, pour une anticipation et une adaptation adéquate
AO15: Un territoire adapté aux impacts possibles du territoire sur ses infrastructures, ses projets, ses habitants	26	pour les Zones d'activités et les Aménagement de voirie, favoriser la végétalisation pour l'ombrage et limiter la climatisation et l'imperméabilisation des sols.
	27	Réduire les ilots de chaleur urbains par notamment la création d'espaces boisés urbains et de rues enherbées
	28	Assurer une bonne gestion de la ressource en eau à l'échelle du territoire (bâtiments, terrains, ...)
	29	Prise en compte du risque d'inondations, notamment de l'Indre en zones urbanisées, et de la gestion des berges
AO16 : Une agriculture adaptée et non victime du réchauffement climatique	30	Des cycles de productions, des pratiques culturales et des variétés cultivées pensées pour une adaptation au climat attendu tout en assurant des revenus adéquats

13.6 AXE 6 - Une collectivité exemplaire qui s'engage avec tous les acteurs du territoire

AO17 : une collectivité exemplaire qui agit en interne	31	Une flotte de véhicule propre à mettre en place
	32	Améliorer thermiquement le patrimoine bâti
	33	Equiper les bâtiments d'énergies renouvelables
AO18 : Une collectivité coopératrice en externe	34	Une mise en place de la labellisation Cit'ergie

Une vision transversale de la TE initialement peu appropriée et reprise par la chargée de mission PCAET en une feuille de route de la TE en 2023

Une feuille de route opérationnelle mise à jour

L'outil de suivi et pilotage du PCAET repris via la démarche TETE

CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

Une priorisation en **6 axes clés** pour la collectivité et ses partenaires

Des objectifs **complétés et renforcés par les séminaires stratégiques et ateliers opérationnels de la démarche TETE** (sur l'Eci, la biodiversité, le dévéco et l'agriculture notamment)

	1 **Plus de sobriété dans l'usage des ressources** Foncier/Energie/Matériaux	2 **Plus d'énergies renouvelables** Electricité/Chaleur/Rafraîchissement	3 **Des déplacements quotidiens moins émetteurs** Mobilité active/recharge/partage	4 **La nature préservée, pour une meilleure santé** eau/biodiversité/air	5 **L'agriculture locale au profit d'une alimentation saine** resto co / soutien agriculture	6 **Vers le 0 déchet et l'économie circulaire** prévention / collecte / économie circulaire
TERRITOIRE	Accompagner la rénovation pour réduire la consommation d'énergie de tous les ménages (PCAET 4, 5)	Accompagner les collectivités, les habitants et les acteurs économiques dans le développement de projets EnR	Augmenter le nombre de voyages effectués sur notre réseau de transports en commun gratuits	Garantir l'infiltration des eaux pluviales, limiter l'imperméabilisation des sols dans tous les projets d'aménagement (PCAET 28)	Soutenir les actions de relocalisation du système alimentaire départemental : développement de filières, reconnexion entre production, transformation et distribution	Déployer les solutions de compostage de proximité pour les particuliers (indviduels et collectifs)
	Limiter l'artificialisation des terres agricoles, promouvoir l'occupation optimisée des zones urbaines (PCAET 1,2,3,6,7)	Mettre en œuvre les actions définies dans le SD EnR (PCAET 9, 13)	Promouvoir l'usage des modes de transports doux : vélo, piéton (PCAET 14)	Développer des îlots de fraicheur via la végétalisation dans tous les projets d'aménagement (PCAET 26, 27)		Mieux communiquer et mobiliser les usagers et les acteurs économiques sur les bons gestes de réduction et de tri de leurs déchets
	Favoriser l'utilisation de la marque "Made in 36" comme un label de production locale (industrie, agriculture), intégrant des valeurs éthiques	Mettre en œuvre le RCU à l'échelle de la Ville de Châteauroux	Développer l'usage du covoiturage sur les trajets courte-distance (PCAET 17)	Développer des actions en faveur de la préservation de la biodiversité		Promouvoir les solutions de réemploi, de réparation, d'échanges et de mutualisation d'équipements
		Créer un écosystème de stockage et de distribution de la puissance électrique adapté au territoire et aux nouveaux usages	Soutenir le développement des véhicules électriques	Agir pour la conservation et la restauration de la trame verte via la planification et les projets concrets d'aménagement		Réaliser une étude pour préparer la création d'une ressourcerie, et/ou d'une zone de réemploi en déchetterie
		Prendre en compte l'évolution des enjeux EnR dans la planification du prochain PLUi	Mobiliser les employeurs sur la décarbonation des trajets domicile-travail			Soutenir l'émergence des démarches d'EIT (écologie industrielle territoriale)
AGGLOMERATION CHTX METROPOLE	Planifier la rénovation énergétique des bâtiments publics existants, en phase avec les objectifs du décret tertiaire (PCAET 32)	Développer des projets EnR via la SAS Châteauroux Métropole Energies, en priorisant l'autoconsommation pour l'électricité (PCAET 33)	Développer les trajets des agents et Elus faits en covoiturage, à pied et en vélo (domicile-travail et trajets professionnels) (PCAET 31)	Poursuivre la désimperméabilisation et la re-végétalisation des cours d'écoles	Accompagner les transformations de la restauration collective : approvisionnement local, offre + végétale, réduction du gaspillage alimentaire, conformité loi Egalim (PCAET 21)	Mettre en œuvre la transition numérique à l'échelle des services de l'Agglomération (loi REEN)
	Poursuivre les actions du Plan de Sobriété énergétique		Faire évoluer le mix énergétique de la flotte de bus HORIZON (bus électriques)	Protéger les zones de captage du territoire pour garantir la qualité de l'eau potable	Développer la production maraîchère sans intrants chimiques en régie (Ville)	Intégrer une stratégie d'ECi - EIT dans toutes les politiques de la collectivité
	Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et recyclés dans les travaux bâtiments et voirie		Aménager les abords des écoles pour favoriser les mobilités douces (PCAET 16)	Animer l'engagement pris autour de la Charte sur les perturbateurs endocriniens	Engager Châteauroux comme Territoire Commerce Equitable (Ville)	
	Mettre en oeuvre une stratégie globale de sobriété et une politique Achats Durables (SPASER)					

CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

L'engagement dans la démarche TETE en 2025

2 référentiels, 11 axes, 82 actions, 350 tâches et 1207 sous-tâches

Le programme **Territoire Engagé pour la Transition Écologique** est une démarche participative sur 4 ans, conçue pour structurer et renforcer l'ensemble des politiques locales en matière de transition écologique. Il répond aux enjeux transversaux de mobilisation, de gouvernance et de reconnaissance institutionnelle.

Objectif global : une démarche intégrée de transition écologique

TETE permet à la collectivité de structurer une **démarche lisible, cohérente et ambitieuse**, en cohérence avec le PCAET, le SRADDET, les documents de planification territoriale ou les stratégies d'adaptation au changement climatique.

=> Sortir de la logique d'actions ponctuelles pour bâtir une stratégie globale, pilotée, partagée et suivie dans le temps.

Objectif opérationnel : la transversalité

Le programme TETE favorise une mise en mouvement collective des services : urbanisme, développement économique, mobilité, voirie, achats, tourisme...

=> Il s'agit de décloisonner l'action publique pour inscrire la transition écologique dans toutes les politiques locales.

L'enjeu :

L'enjeu central est de doter la collectivité des moyens méthodologiques, organisationnels et humains pour mettre en œuvre une politique TEE transversale et structurée, au delà de l'objectif de labellisation.

=> Grâce aux outils TETE, les services sont accompagnés dans la construction d'une dynamique collective, durable et efficace.

-> Les référentiels historiques CAE et ECi fusionnent actuellement en un seul référentiel TETE simplifié, qui intègrera également des entrées sur la biodiversité, l'eau, la transition juste...

L’évaluation du PCAET à date : quantitative

Sur la base de la donnée disponible au sein des observatoires

CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

La consommation d'énergie par secteur d'activité

Répartition et type d'énergie

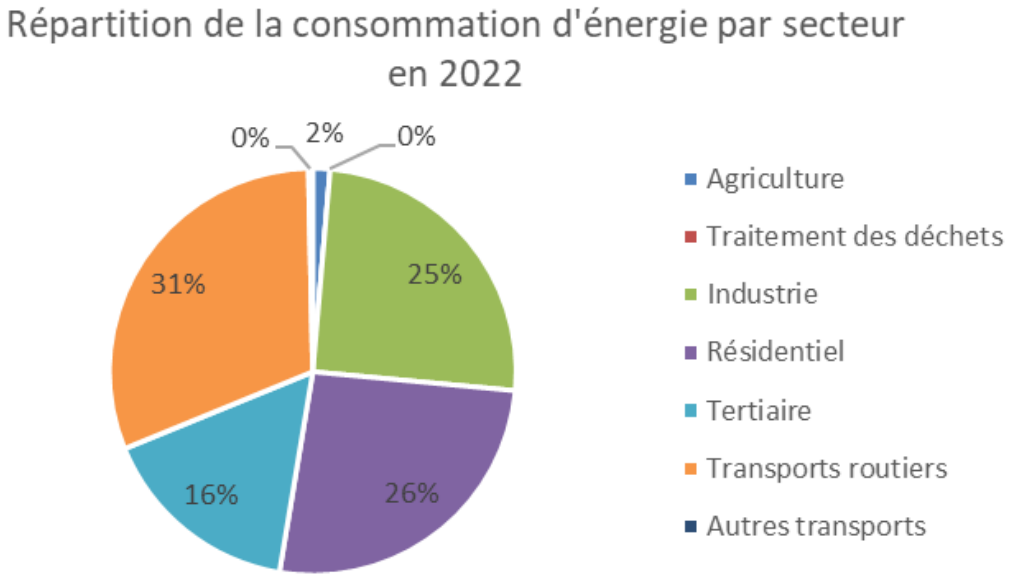

En 2022, les **secteurs les plus énergivores** sur le territoire de la CACM sont : les **transports routiers** (31%), le **résidentiel** (26%) et **l'industrie** (25%).

Pesant de manière quasi-équivalente entre eux, ces 3 secteurs représentent plus des **3/4 de la consommation totale du territoire**

En 2022, **les produits énergétiques les plus consommés** sur le territoire de la CACM sont les **produits pétroliers** (33%), et « à égalité », **le gaz naturel** (28%) **et l'électricité** (28%).

Ainsi ce résultat caractérise **une dépendance aux énergies fossiles persistante** sur le territoire de la CACM (61% de la consommation d'énergie pour les produits pétroliers et gaz naturel cumulés).

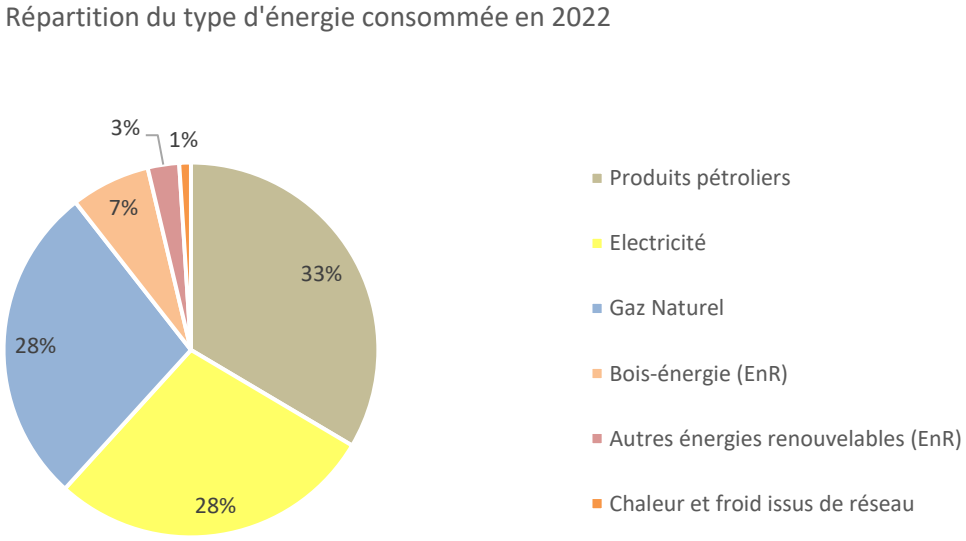

La consommation d'énergie par secteur d'activité

Répartition et type d'énergie

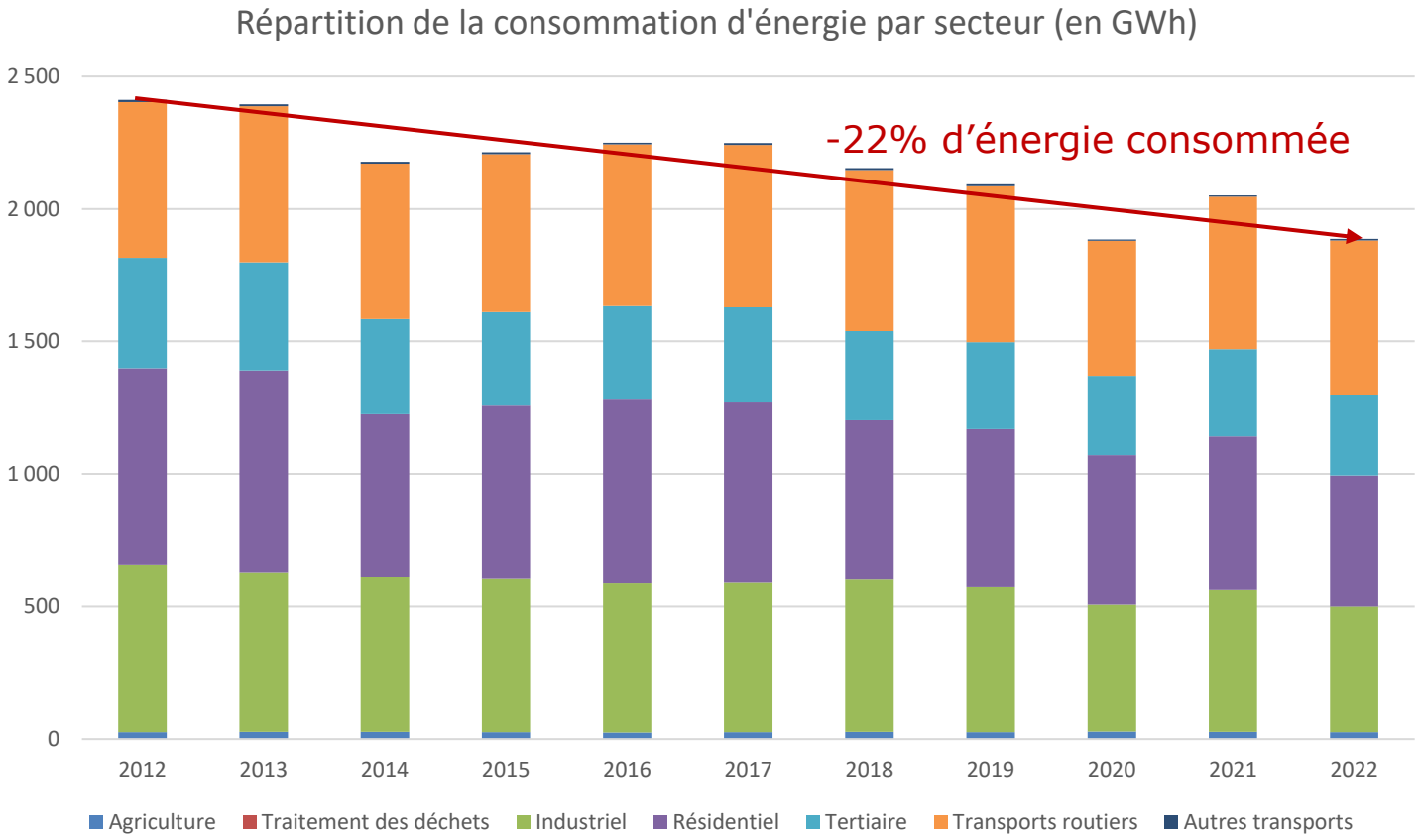

Entre 2012 et 2022, le territoire de la CACM présente globalement une dynamique de **diminution constante la de la consommation d'énergie finale**, avec une évolution moyenne de **-52,4 GWh par an** sur cette période, soit une baisse d'environ **-2% par an**.

Les baisses de consommations d'énergie les plus fortes entre 2012 et 2022 concernent les secteurs **résidentiel** (-33%), **tertiaire** (-27%) **et industriel** (-25%).

- **Les secteurs agricole, industriel et résidentiel ont déjà dépassé leurs objectifs de réduction de la consommation à l'horizon 2030**.
- Le **secteur industriel** est, par ailleurs, **le seul secteur à avoir également dépassé son objectif fixé à l'horizon 2050** ;
- **Le secteur tertiaire a déjà presque atteint son objectif fixé à l'horizon 2030 (86% de l'objectif réalisé)**, grâce à une baisse de -27% entre 2012 et 2022 ;
- **En revanche le secteur des transports routiers est très loin d'atteindre son objectif fixé à l'horizon 2030 (4% de l'objectif réalisé),** en raison d'une baisse très faible de sa consommation entre 2012 et 2022 (-1%).

La consommation d'énergie par secteur d'activité

Répartition et type d'énergie

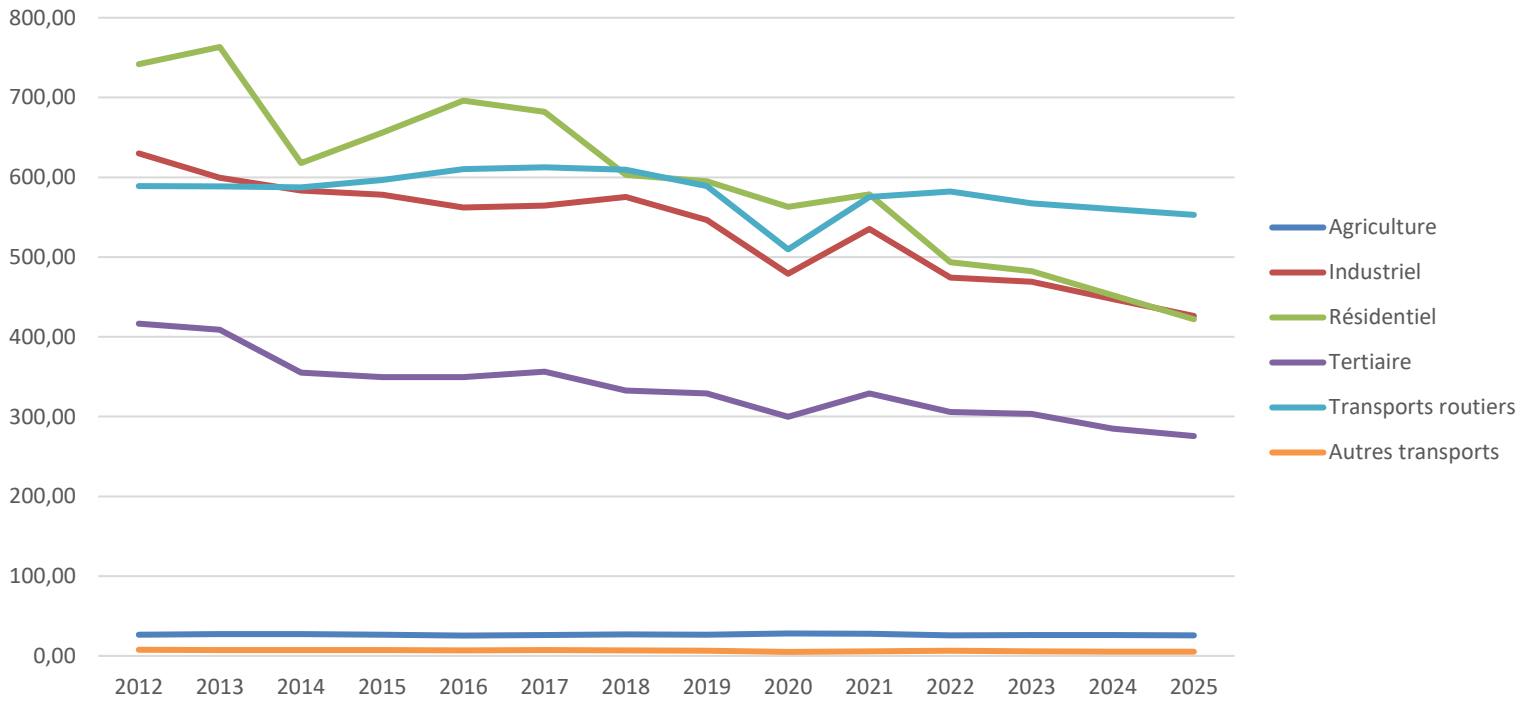

Les données de consommation d'énergie estimées pour l'année 2025 ont été calculées sur la base des données de consommation d'énergie finale de l'observatoire régional ODACE (Version 10 – 05/04/2024). Les données de l'année 2020 ont été exclues de ce calcul car elles présentaient des variations non représentatives de l'évolution de la consommation (causées par le ralentissement « forcé » de l'activité lié à la crise sanitaire du COVID-19).

Au regard de ces résultats projetés en 2025, l'analyse par secteur permet d'observer que :
Les objectifs de réduction de la consommation d'énergie du secteur agricole, industriel et résidentiel étaient déjà atteints en 2022.

Les prévisions de consommation d'énergie sur l'année 2025 permettraient de dépasser l'objectif de réduction fixé à 2030 pour ces secteurs, ainsi que pour le tertiaire (qui n'était pas atteint en 2022)**.**

Concernant le secteur des transports routiers, les prévisions sur l'année 2025 permettraient d'atteindre seulement 22% de l'objectif de réduction fixé pour 2030.

Pour rappel, le PCAET 2021-2027 fixait un objectif de réduction de -28% de la consommation pour ce secteur par rapport à 2012. Les prévisions pour 2025 permettraient d'atteindre une diminution de -6,1% de la consommation d'énergie.

La production EnR par filière électrique et thermique

Une production essentiellement thermique

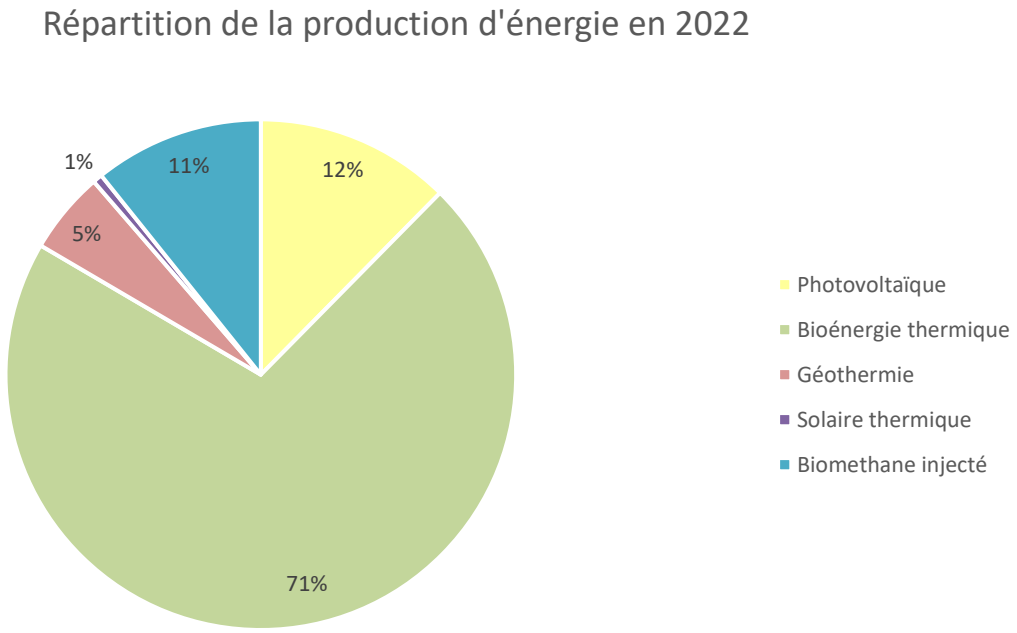

En 2022, la production totale d'énergies renouvelables (toutes filières confondues) sur le territoire de la CACM s'élève à 198 GWh.

Cette production d'EnR permet de couvrir **10,5% de la consommation d'énergie totale** du territoire (à titre indicatif, à l'échelle nationale, la part des EnR dans la consommation est de 20% en 2022).

Le territoire de la CACM produit très **majoritairement de la chaleur renouvelable** (77% de la production EnR), l'électricité renouvelable (12%) et le biogaz (11%) présentant un poids équivalent dans le mix.

La production EnR par filière électrique et thermique

Une évolution des dynamiques

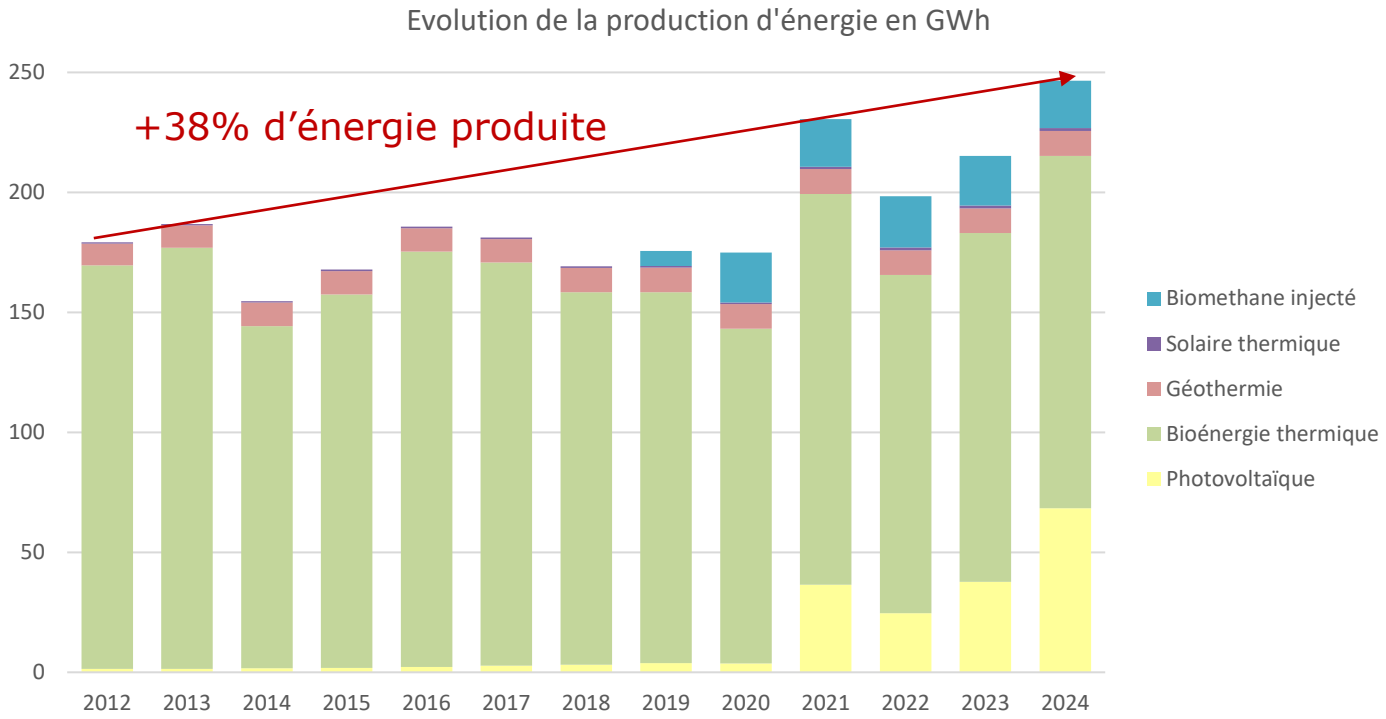

La production d'énergies renouvelables (EnR) sur le territoire de Châteauroux Métropole a progressé de manière assez significative avec une hausse de **+38% entre 2012 et 2024**.

L'évolution de la production moyenne annuelle entre 2012 et 2024 est de **+5,6 GWh par an**. Cette augmentation de la production d'EnR permet de passer d'un **taux d'EnR dans la consommation d'énergie** finale **de 7.4% en 2012 à 10.5% en 2022** (+3.1 points).

La production d'énergies renouvelables sur le territoire en 2024 permet d'atteindre 42% de l'objectif fixé à l'horizon 2030 par le PCAET 2021-2027 (et 18% de l'objectif fixé à l'horizon 2050), grâce à une hausse de +38% par rapport à 2012

La production EnR par filière électrique et thermique

Une évolution des dynamiques

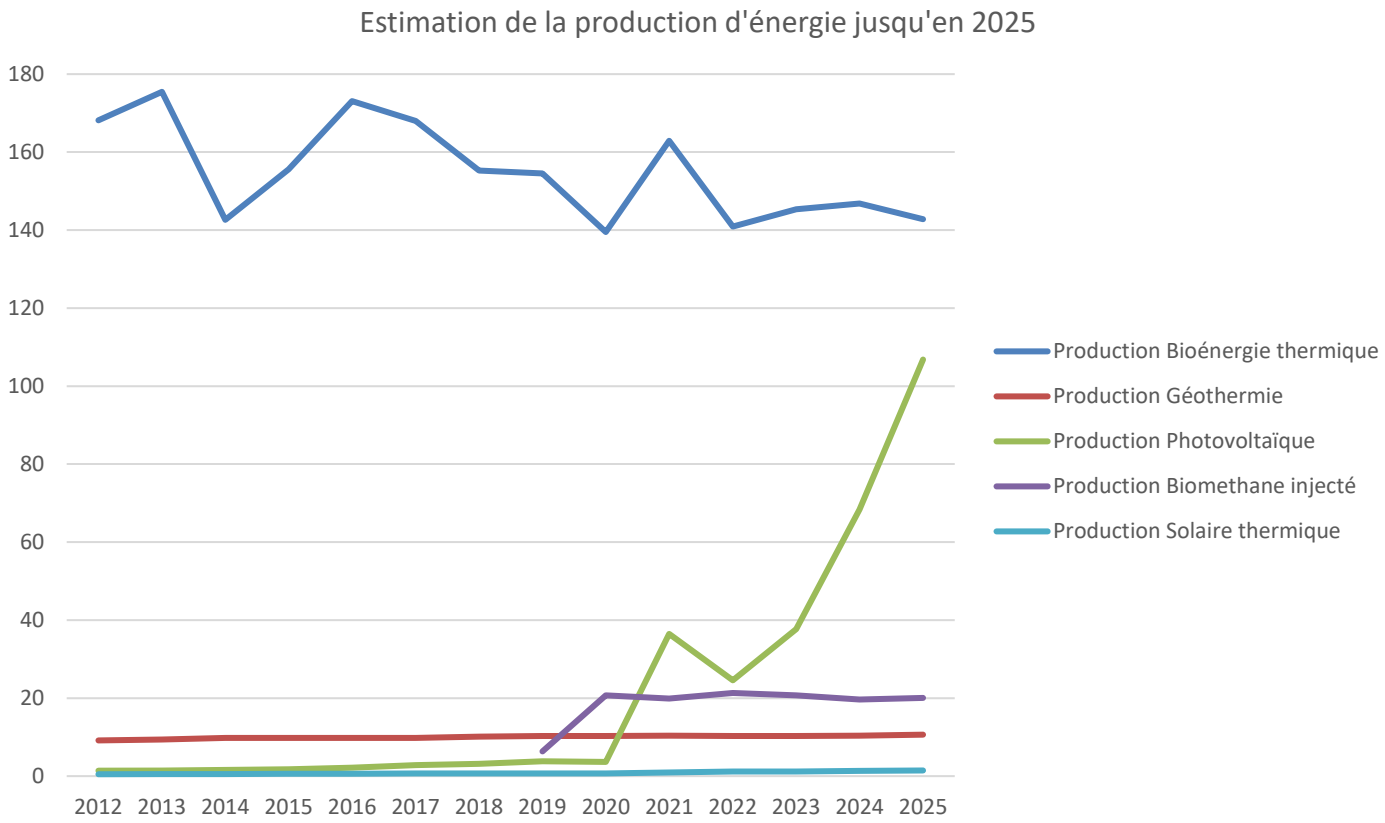

- **Le développement de la production de biométhane injecté en 2024 permet d'atteindre presque 3/4** (73%) **de son objectif fixé à l'horizon 2030** par le PCAET 2021-2027 (et 31% de l'objectif à l'horizon 2050).
- La production d'énergie photovoltaïque, géothermique, et solaire thermique ont augmenté entre 2012 et 2024 mais le niveau d'atteinte de leurs objectifs de développement de la production reste faible :
  - **Le solaire photovoltaïque atteint plus d'un 1/4** (28%) **de son objectif de 2030** (et 11% pour l'objectif 2050), malgré une hausse très significative de sa production multipliée par 49 entre 2012 et 2024.
  - **Le solaire thermique atteint 22% de son objectif 2030** (et 9% de son objectif 2050), malgré une augmentation sensible de +172% sur la même période ;
  - **La géothermie atteint seulement 13% de son objectif 2030** (et 6% de son objectif 2050), en raison d'une hausse encore limitée +13% entre 2012 et 2024.

La dynamique de développement de la production d'énergie, estimée pour l'année 2025, permettrait d'atteindre 48% de l'objectif fixé à l'horizon 2030 (et 20% de l'objectif à l'horizon 2050) **par le PCAET 2021-2027, grâce à une hausse attendue très significative** de +57% entre 2012 et 2025. **Cette production devrait permettre de couvrir 16% de la consommation totale du territoire de la CACM**, notamment grâce à la filière bioénergie thermique qui représenterait 50% de cette production

Les émissions de GES par secteur d'activité

Qualité de l'air

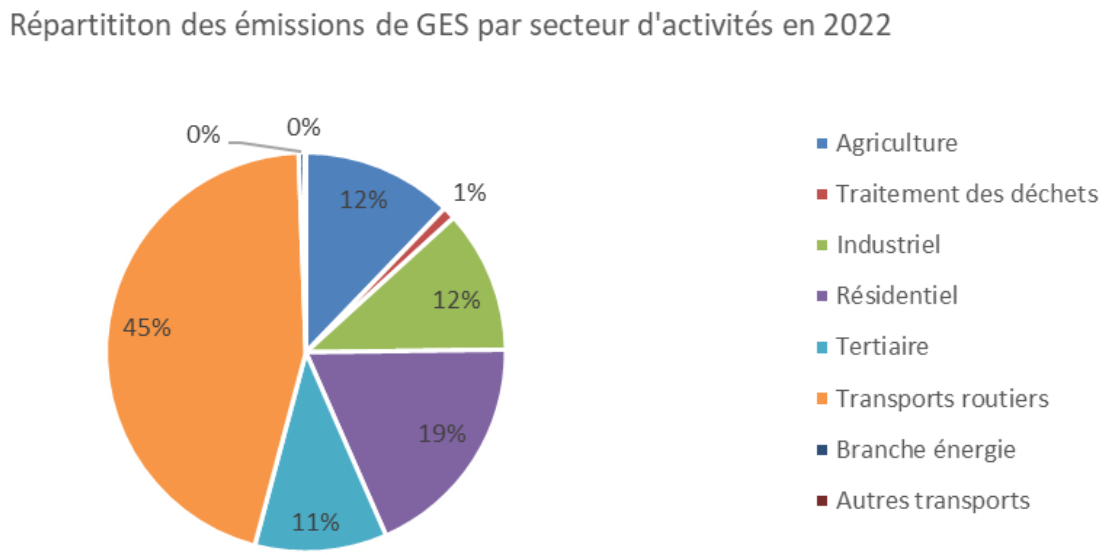

Les émissions de GES sur le territoire sont directement influencées par les consommations d'énergies fossiles des secteurs. A titre d'illustration, les émissions de GES des transports routiers sont presque totalement liées aux produits pétroliers consommés (97% des émissions de ce secteur) et plus de la moitié des émissions de GES des secteurs résidentiel-tertiaire est liée à la consommation de gaz naturel.

En 2022, les émissions totales de gaz à effet de serre (tous secteurs confondus) sur le territoire de la CACM s'élève à 323 544 tonnes équivalent CO_2, soit un impact carbone moyen de près de 4,5 teqCO_2 par habitant (à titre indicatif, à l'échelle nationale, l'impact carbone moyen est de 5,8 teqCO2 par habitant).

En 2022, **les secteurs d'activité ayant le plus fort impact carbone** du territoire sont **les transports routiers** (45%), **les secteurs résidentiel-tertiaire** (30%), et **« à égalité » l'agriculture et** l'industrie (12% chacun).

Les émissions de GES par secteur d'activité

Qualité de l'air

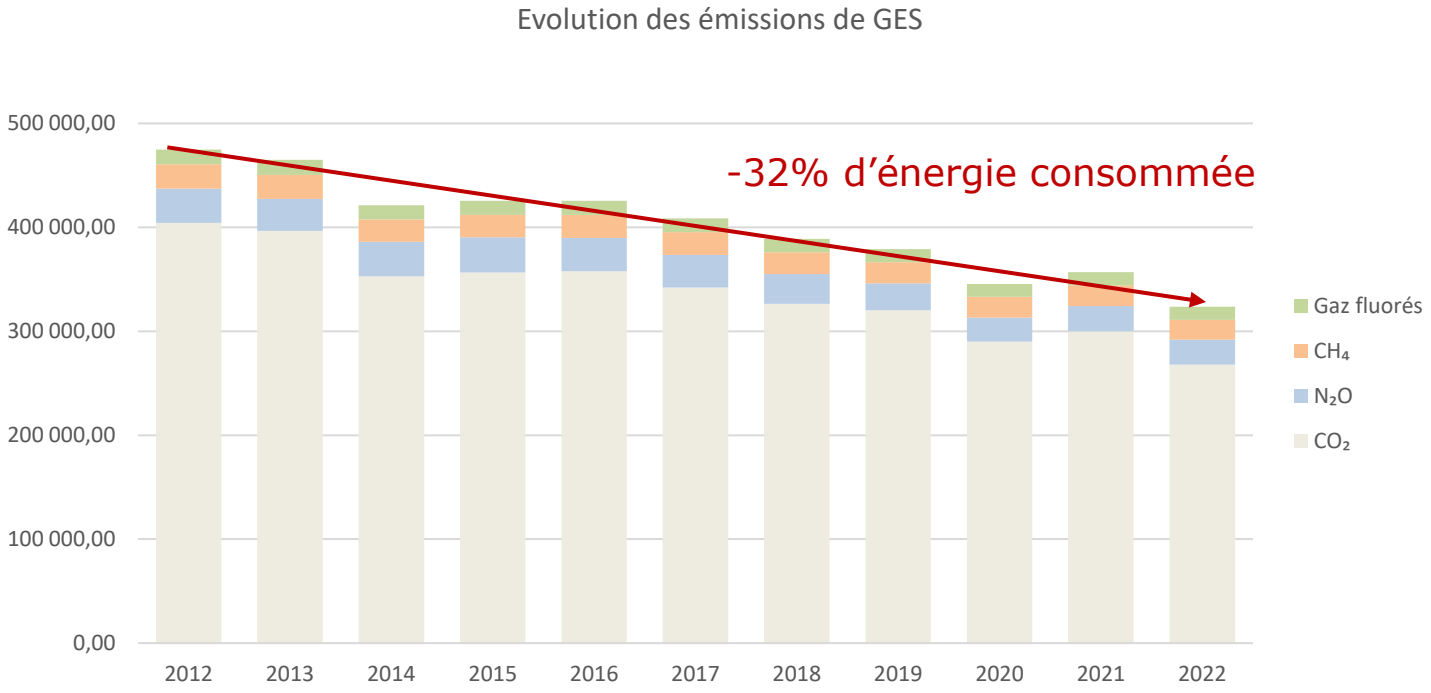

- **Les secteurs résidentiel, industriel et agricole ont dépassé leurs objectifs à l'horizon 2030 en matière de réduction des émissions GES fixés par le PCAET**, grâce à des baisses très significatives de leurs émissions entre 2012 et 2030 (-56% pour l'agriculture, 47% pour le résidentiel, -39% pour l'industrie) ;
- **Le secteur tertiaire atteint presque son objectif GES fixé à l'horizon 2030** (81% de l'objectif atteint), grâce à une baisse de -29% entre 2012 et 2022.
- **Le secteur des transports routiers**, en revanche, reste **encore loin de son objectif GES fixé à l'horizon 2030** (16% de l'objectif atteint), en raison d'une réduction faible de ses émissions de GES entre 2012 et 2022 (-4%).

Le territoire de Châteauroux Métropole présente **une baisse constante et très sensible des émissions de GES**, de l'ordre de **-32% entre 2012 et 2022**. L'évolution annuelle moyenne des émissions de GES sur cette même période est de -15 kteqCO_2 par an.
Au regard de l'origine énergétique des émissions de GES pour de nombreux secteurs d'activité, **la diminution des émissions des GES est, pour bonne part, liée aux efforts de transition énergétique sur le territoire de la CACM entre 2012 et 2022** (baisse de la consommation d'énergie et hausse de la production d'EnR).

La réduction des émissions de GES observée entre 2012 et 2022 (-32%) a permis de dépasser l'objectif fixé par le PCAET à l'horizon 2030 (-25%), et correspond à 49% de l'objectif à l'horizon 2050.

Les émissions de GES par secteur d'activité

Qualité de l'air

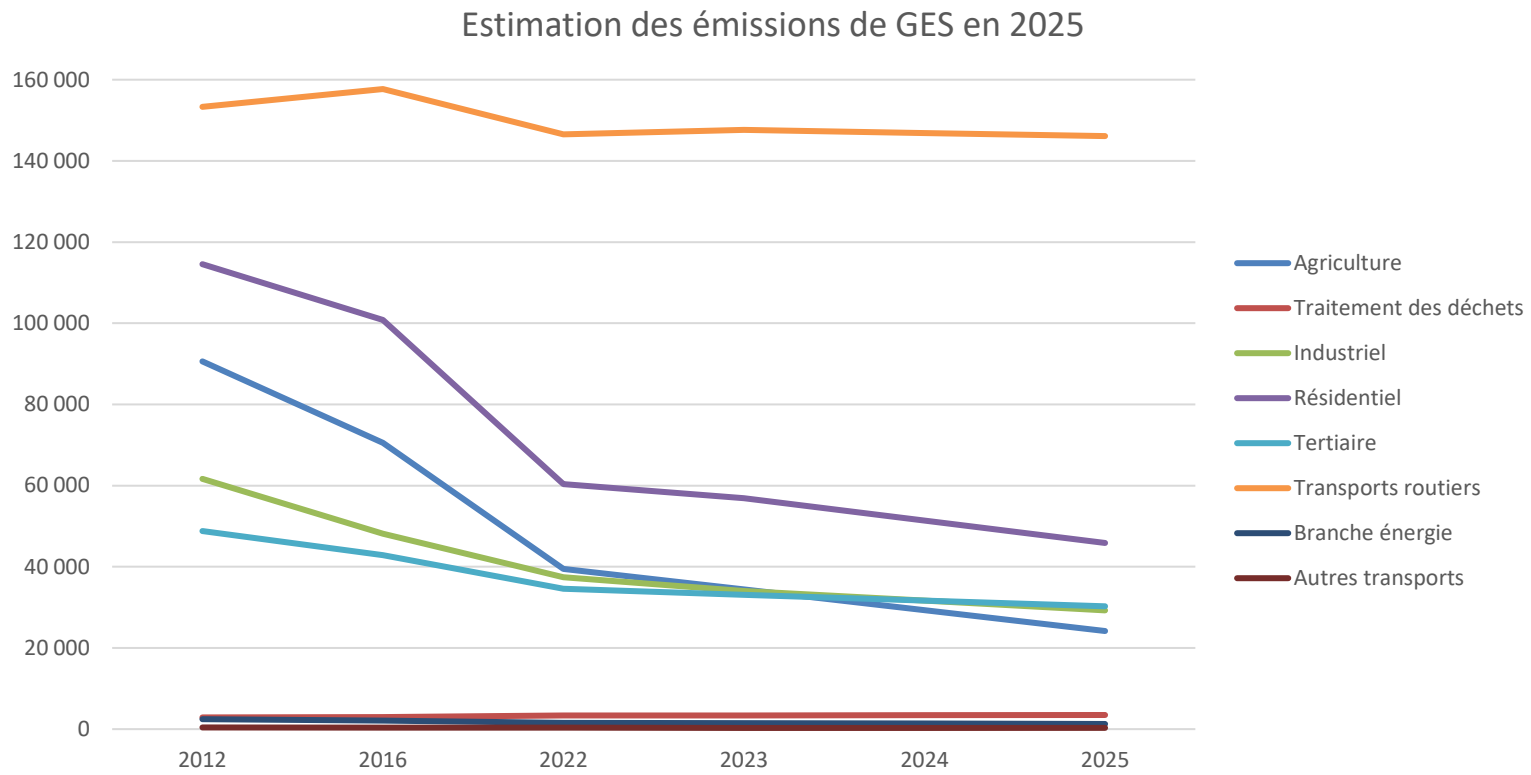

Concernant les objectifs de réduction des émissions de GES pour 2050, les émissions estimées pour 2025 permettraient d'atteindre 48% de l'objectif de réduction des émissions totales sur la CACM. Les émissions de GES estimées liées aux secteurs de l'industrie et de l'agriculture permettraient d'avoir déjà atteints les objectifs de réduction pour 2050.

La dynamique de réduction des émissions de GES, estimée pour l'année 2025, permettrait dépasser de l'objectif fixé à l'horizon 2030 par le PCAET 2021-2027.

L'analyse par secteur des résultats projetés 2025 permet d'observer que : **Seul le secteur des transports routiers ne serait pas en mesure d'atteindre l'objectif fixé à l'horizon 2030**, avec seulement 17% de cet objectif obtenu en 2025.

Les évolutions des autres secteurs permettraient d'atteindre voire dépasser leurs objectifs.

L’évaluation du PCAET à date : qualitative

En articulation avec la Feuille de route TE et la démarche TETE

CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

Axe 1 : Plus de sobriété dans l'usage des ressources

Les actions PCAET concernées

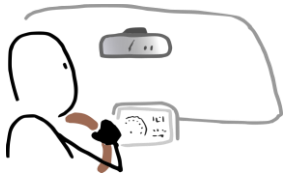

Coup d'œil dans le rétro : ce qui a été réalisé en 2024 et 2025



Ce qu'il reste à faire à partir de 2026

1 Lutter contre la vacance des logements des centres-villes



Coopération sur 2 programmes NPRU ; retour sur le système de cotation pour les attributions de logements sociaux.
Mise en place d'une gouvernance pour appliquer la politique de peuplement de la collectivité.
La lutte contre la vacance est un axe prioritaire du PLH ; la collectivité est investie dans l'association nationale Agir Contre le Logement Vacant (pour l'évolution de la réglementation, des outils financiers et juridiques)

Réinscrire la dynamique engagée dans les priorités du prochain PLH.
Rester membre actif de l'ACLV pour bénéficier du réseau et des retours d'expérience, valoriser notre expérience.

2 Lutter contre le mitage urbain et l'artificialisation des terres agricoles



Schéma directeur du patrimoine réalisé, PLH révisé en 2021.
Suite à l'approbation du PLUi en 2020 :
→ Réduction du potentiel d'artificialisation : baisse de 60% des surfaces constructibles sur l'agglomération
→ Optimisation foncière : rationalisation et mutualisation des espaces publics dans l'aménagement de zones d'activités
→ Requalification des friches urbaines
Suivi régulier de la consommation foncière via SIG ; observatoire des loyers et de l'habitat par l'ADIL, parution régulière des résultats et indicateurs

Lancement de la révision du PLUi sous réserve de la stabilisation des textes législatifs sur le ZAN (Zéro Artificialisation Nette) et de leur déclinaison dans le SRADDET.

3 Développer l'habitat participatif et faciliter le déploiement d'expérimentation en ce sens



L'appel à projet habitat innovant est reconduit tous les ans depuis 2022 (jusqu'en 2026).
Les lauréats 2022 et 2025 ont porté chacun un projet d'habitat inclusif :
→ en 2022 : association A tire d'ailes pour des personnes autistes
→ en 2025 : entreprise sociale KOLOA pour un public jeune atteint de maladies neurodégénératives (Déols)

Sur l'habitat participatif, l'association KOYO proposera un habitat pour séniors au sein de l'opération Moulin des Brasseurs portée par le bailleur social SCALIS. La première pierre a été posée à l'été 2025.

Dernière édition de l'Appel à projet habitat innovant.

Axe 1 : Plus de sobriété dans l'usage des ressources

Les actions PCAET concernées



Coup d'œil dans le rétro : ce qui a été réalisé en 2024 et 2025



Ce qu'il reste à faire à partir de 2026

4	Faciliter les travaux d'isolation en utilisant des matériaux biosourcés  0 % réalisé	Pas d'avancées mais une volonté renforcée par la démarche TETE qui intègre une nouvelle action dédiée au biosourcé	Faire vivre l'action dédiée de la Feuille de route 2026-2028
5	Accorder des aides directes pour aider les particuliers dans le financement des travaux de rénovation énergétique  30 % réalisé	Poursuite des 2 OPAH, jusqu'au 1er mars 2025 pour OPAH RU et 30 juin 2025 pour OPAH Agglo. Mise en place du PACTE territorial France Rénov' au 1er juillet 2025. La collectivité continue de porter les missions d'accompagnement pour les ménages aux revenus les plus faibles éligibles aux aides de l'ANAH. Le service Droit des Sols travaille avec le service planification à un assouplissement des règles d'urbanisme opposables pour favoriser l'installation d'unités de production d'ENR ou encore l'isolation thermique des bâtiments par l'extérieur (ITE). Visites de contrôle pour les constructions de taille significative. Le PIG Adaptation du Conseil Départemental a pris fin le 30 juin 2025.	La poursuite du Pacte territorial France Rénov' engagé jusque fin 2027 Chateauroux Métropole devient Espace Conseil France Rénov', guichet unique de la rénovation sur son territoire Chateauroux Métropole prend le relais de l'AMO Adapt' en régie au 1er janvier 2026
6	Envisager la mise en place d'une PTRE dans le cadre du projet de guichet unique de l'habitat et des aides en faveur de l'isolation et la performance énergétique.  75 % réalisé	L'ADIL réalise le 1er niveau de conseil en tant qu'Espace France Rénov sur le département et réoriente vers les MAR présents sur le territoire selon la demande de rénovation. Réalisation de campagnes de courrier auprès des propriétaires pour comprendre pourquoi ils ne rénovaient pas leur logement (résultats positifs) Mise en avant d'opérations exemplaires (visites et vidéo réalisées par l'ANAH) Accompagnement technique et méthodologique pour le montage de dossier → Aides de rénovation pour tous les habitants sous conditions → Appel à projet annuel Habitat innovant : aide de 30 000€ → Aides aux projets de rénovation et développement d'EnR qui se poursuivent dans le cadre de l'OPAH RU et de Ma prime Rénov : au total plus de 1 400 000€ d'aides allouées en 2024 pour 8 600 000€ de travaux générés via les 2 dispositifs	Chateauroux Métropole devient guichet unique de la rénovation sur son territoire

Axe 1 : Plus de sobriété dans l'usage des ressources

Les actions PCAET concernées

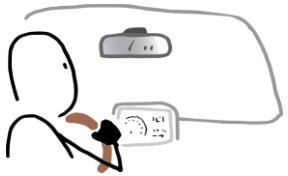

Coup d'œil dans le rétro : ce qui a été réalisé en 2024 et 2025



Ce qu'il reste à faire à partir de 2026

7 Inciter et accompagner financièrement les particuliers choisissant une énergie verte

0 % réalisé

Aucune offre mise en place jusqu'à présent.

Pas programmé

8 Améliorer thermiquement le patrimoine public bâti : Des chantiers municipaux vertueux

35 % réalisé

Le bilan carbone réalisé sur l'année 2023 a permis d'identifier les principaux bâtiments consommateurs par compétence. Actuellement le pilotage de la consommation d'énergie se fait à partir des données des espaces clients des fournisseurs et reportés dans des tableurs Excel.

Travaux d'isolation sur le gymnase du Poinçonnet.
Isolation par l'extérieur des écoles Paul Langevin et Paul Eluard de Déols.
Sur la ville de Châteauroux, 10 écoles ont été rénovées. Une planification d'investissement est aujourd'hui en place sur la ville pour la rénovation énergétique des écoles dans le PPI (1M€/an).

Etude existante du Pays Castelroussin sur les îlots de chaleur urbains (peu nombreux)

Acquisition d'un logiciel de gestion du patrimoine, y compris des consommations énergétiques.
Des audits énergétiques sont prévus sur les principaux bâtiments visés par le décret tertiaire.

Poursuite des actions évoquées en 2024/2025 (PPI)

Certains bâtiments structurants sont à envisager : hôtel de ville, CSC Vaugirard, …

Axe 2 : Plus d'énergies renouvelables

Les actions PCAET concernées

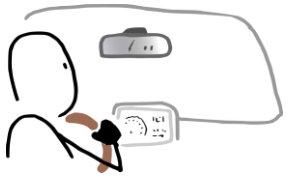

Coup d'œil dans le rétro : ce qui a été réalisé en 2024 et 2025



Ce qu'il reste à faire à partir de 2026

9 Réaliser et mettre en oeuvre un schéma directeur des énergies renouvelables

60 % réalisé

SDE EnR édité et plan d'actions associé en 2023.

Définition et validation des zones d'accélération par toutes les communes de l'agglo en 2024.

Mise en production de 10 sites photovoltaïques depuis juillet 2025 en lien via la SAS Châteauroux Métropole Energies.

Installation de panneaux solaires sur le toit de l'école Saint Vincent (Ardentes) en autoconsommation ; tracker solaire à Arthon pour alimenter l'école, le périscolaire et la cantine.

Lancement de projets de raccordement de nouveau sites en 2026-2027.

Projets à venir :

- Installation de 4 éoliennes sur la commune de Luant ,
- Unité de méthanisation à Jeu-les-Bois,
- Projet émergent d'une unité de méthanisation sur la ZAC Ozans,
- Projet d'une ferme solaire "Les Etaulières" à Déols

10 Réaliser et mettre en œuvre un schéma directeur des réseaux de chaleur

100 % réalisé

Réseau de Chaleur Urbain signé avec Engie en 2024.

Le mix du RCU prévoit plus de 80% d'EnR&R sur la durée de la DSP (2024-2054).

Premiers raccordements de bâtiments à compter de septembre 2025.

Une étude en cours sur le potentiel de récupération de chaleur fatale pour le RCU sur une grande zone d'activité.

Février 2026 : transfert du parc de logement de l'OPAC raccordé sur le réseau de chaleur de Beaulieu.
A partir d'octobre 2026 : raccordement d'autres bâtiments en fonction de la rénovation des sites de production.
Octobre 2027 : fin des travaux de la première tranche pour une production prévisionnelle de 56 GWh.
2ème tranche prévue sur 2028-2032 (en lien avec la mise en service de l'UVE).

11 Favoriser la création d'un écosystème de production et de valorisation de l'Hydrogène à partir d'ENR

0 % réalisé

Abandonné

Abandonné (non pertinent, technologie non mature)

Axe 2 : Plus d'énergies renouvelables

Les actions PCAET concernées

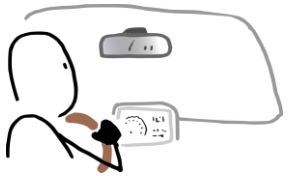

Coup d'œil dans le rétro : ce qui a été réalisé en 2024 et 2025



Ce qu'il reste à faire à partir de 2026

12 Faire adapter le réseau électrique aux futurs usages : véhicules électriques et surproduction 10 % réalisé	Réflexions dans le cadre du SDEnR portées par d'autres acteurs.	Adaptation du réseau progressivement (investissement via les distributeurs et syndicats)
13 Valoriser les déchets produits par le territoire localement, notamment dans la production de chaleur en réseau par méthanisation 0 % réalisé	Projet d'UVE avec un raccordement au réseau de chaleur étudié (ordures ménagères résiduelles, refus de tri et encombrants déchèteries)	Poursuite des études préalables sur l'UVE, lancement de la consultation et recrutement d'un AMO fin 2026. Objectif de mise en service fin 2031.
25 Contribuer à l'observatoire régional des évolutions suite au réchauffement climatique, pour une anticipation et une adaptation adéquate 50 % réalisé	Chateauroux Métropole a réalisé son 1er BEGES sur l'année 2023 (courant 2024). Celui-ci a permis d'avoir une vision précise des émissions de GES Patrimoine et Compétences de la collectivité. Stratégie Climat 36 a permis d'établir un diagnostic précis du changement climatique dans l'Indre. Ces informations sont disponibles pour l'Observatoire régional.	Dans le cadre de son bilan mi-parcours et de la préparation pour un futur PCAET, Chateauroux Métropole actualise les informations des évolutions d'indicateurs (cf. supra)
33 Equiper les bâtiments publics d'énergies renouvelables 30 % réalisé	Création d'une SAS Châteauroux Métropole Energies pour favoriser le développement de la production d'énergie renouvelable sur le territoire en partenariat avec la SEM Enercentre Val de Loire (2023) : 10 projets raccordés fin 2025, d'autres projets à l'étude. Poêle à bois installé dans les ateliers de menuiserie et de peinture du Centre Technique Municipal ; Centre aquatique Balsan'éo alimenté par de la géothermie profonde	Projets à venir en cours d'étude: les ateliers relais, le gymnase Jablonsky, le dépôt bus tranche 2, le raccordement de Balsan'éo au RCU (géothermie). La plupart des projets sont des toitures PV.

Axe 3 : Des déplacements quotidiens moins émetteurs

Les actions PCAET concernées

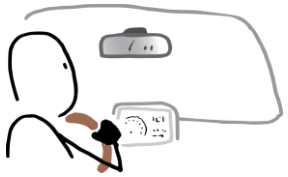

Coup d'œil dans le rétro : ce qui a été réalisé en 2024 et 2025



Ce qu'il reste à faire à partir de 2026

14 Réaliser et mettre en œuvre un schéma directeur des déplacements doux : des voies piétonnes et cyclables continues, inter- et intra-urbain, séparées de la route, balisées et visibles

25 % réalisé

Aménagements cyclables développés ces dernières années. Exemple : la nouvelle piste cyclable reliant le Centre Ville à la ZAE Martinerie suite aux J.O.
3,3M€ d'investissement entre 2015 et 2024.
Création de pistes cyclables pour desservir des zones d'activités : 167 km de voies disponibles fin 2024. De nouvelles voies aménagées chaque année, comme le Boulevard Plaise Pascal en 2024.

Nouvelle étude réalisée en 2026 pour actualiser le schéma de 2017 et poursuivre les avancées ; avec un zoom sur l'hypercentre, les abords des écoles et les liaisons intercommunales.

15 Développer le télétravail et créer des zones de télétravail de proximité (type coworking)

20 Se déplacer en véhicule propre au sein des entreprises (manutentions, déplacements en interne du site) ainsi que pour des trajets locaux

19 Mettre en avant les initiatives vertueuses mises en place ou en projet dans des entreprises

20 % réalisé

Promotion du covoiturage dans les entreprises, convention avec BlaBlacar Daily : aide financière pour les utilisateurs, sensibilisation et intervention auprès des entreprises, administrations et sur l'éco-campus de Châteauroux.

Communication générale sur les solutions de mobilité auprès des employeurs
Par ex : petit-déjeuner d'information avec les employeurs de Grandéols en décembre 2025

Poursuite de la communication autour des solutions de mobilité auprès des employeurs.
Echanges sur les besoins en Transports en communs
Animations BlaBlaCar Daily, etc.

Expérimenter l'autopartage entre employeur et les navettes entre entreprises au sein des zones d'activité

Axe 3 : Des déplacements quotidiens moins émetteurs

Les actions PCAET concernées

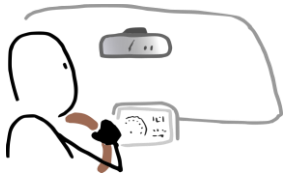

Coup d'œil dans le rétro : ce qui a été réalisé en 2024 et 2025



Ce qu'il reste à faire à partir de 2026

16 Conforter la mise en place d'un pôle multimodal (secteur gare)



50 % réalisé

Réalisation d'un plan guide des aménagements du secteur
Acquisition et démolition des anciens locaux de la Sernam
Attribution du marché de MOE et des marchés de travaux de la passerelle ferroviaire
Démarrage des études de conception des aménagements de la place et de la rue Pierre Gaultier

Livraison de la passerelle ferroviaire en octobre 2026
Aménagement de la place Gaultier et de la rue Gaultier en voirie partagée type "chaussidou« + local vélo sous la passerelle.

17 Développer une offre et les aires de covoiturage de proximité pour compléter l'offre de TC



50 % réalisé

Lancement du partenariat avec Blablacar Daily en septembre 2024 pour rémunérer le citoyen qui covoiture
Voitures en autopartage disposées dans la ville (4 véhicules avec Getaround depuis juin 2024)
Service de location longue durée de vélos mis en place en juin 2025
6 aires de covoiturage sur l'Agglomération

Le soutien au covoiturage a été renouvelé pour une 2ème année (jusque septembre 2026). Projets de communication pour soutenir le développement des usages.
D'autres EPCI limitrophes devraient également rejoindre la démarche.

31 Une flotte de véhicule propre à mettre en place



65 % réalisé

2024 : 45 véhicules de service électriques (~20% de la flotte), 25 vélos à assistance électrique à disposition des agents, 100% des véhicules achetés dans l'année 2024 (5 fourgonnettes dont 1 en 5 places) sont électriques pour la ville de Châteauroux
(achats 2025) 2 vélos électriques ; 1 berline et 1 fourgon catégorie B électriques

(2026) Commande en cours: 1 fourgonnette électrique – location de 9 vélos pour test par les agents - vélos électriques en fonction des besoins

Axe 4 : La nature préservée pour une meilleure santé

Les actions PCAET concernées

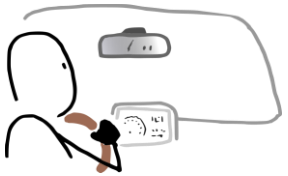

Coup d'œil dans le rétro : ce qui a été réalisé en 2024 et 2025



Ce qu'il reste à faire à partir de 2026

26 Pour les zones d'activités et les aménagements de voirie, favoriser la végétalisation pour l'ombrage et limiter la climatisation et l'imperméabilisation des sols.

45 % réalisé

Rationalisation et mutualisation des espaces publics dans l'aménagement de ZA pour limiter au maximum l'imperméabilisation des sols. Requalification des friches urbaines.
Charte de l'arbre (protection lors de travaux) ; cahiers des charges de cession de terrains des ZAC à vocation d'activités comportant des prescriptions en matière de plantations, de maintien de surfaces minimales en espaces verts et de gestion raisonnée des eaux pluviales.
La ZAC d'Ozans a en particulier été conçue selon le référentiel HQE Aménagement et fait donc preuve d'une certaine exemplarité.

En 2026 :
→ Végétalisation de la ZAC d'Ozans : plantation de 700 arbres et de 1000 arbustes
→ Végétalisation du parvis Mellotée et du parvis Nord de la passerelle
→ Friche Cérabati : finalisation des démolitions et de la remise en état du foncier à vocation économique et mise en commercialisation d'environ 13 000 m²

27 Réduire les ilots de chaleur urbains par notamment la création d'espaces boisés urbains et de rues végétalisées

60 % réalisé

Végétalisation de l'espace public (plantation d'arbres, création de noues végétalisées, maintien ou création d'espaces verts garantissant la présence d'îlots de fraicheur...).
NPRU - Création d'îlots de fraicheur dans le cadre de l'aménagement des rues Branly, Colette et Mérimée à Saint Jean afin d'abaisser la température au sol.

Projets récurrents de végétalisation à partir des opérations inscrites au PPI.

28 Assurer une bonne gestion de la ressource en eau à l'échelle du territoire (bâtiments, terrains, …)

25 % réalisé

Patrimoine et bâtiment : palette végétale adaptée à la sécheresse (plantes vivaces), catalogue de production adapté à la sécheresse partagé à toute l'agglomération ; projet en cours de récupération des eaux de vidange du centre aquatique Balsan'éo
Détection de fuites en hausse : rendement passé de 70 à 85% en 30 ans.
Communication sur la qualité de l'eau : problème de nitrates, démarche de reconquête de la qualité de l'eau.
Conscience accrue des problèmes d'infiltration trop rapide lors de fortes pluies, obligation de chlorer pour éviter le développement bactérien.

Poursuite des actions mises en œuvre
Intégration de la récupération d'eaux pluviales dans la démarche de conception de nouveaux espaces paysagers (par exemple, Clos de Jamet)

29 Prise en compte du risque d'inondations, notamment de l'Indre en zones urbanisées, et de la gestion des berges

50 % réalisé

L'Agglomération utilise comme métrique la ligne des plus hautes eaux connues, qui va au-delà de la zone PPRI, notamment pour les aménagements en propre.
Poursuite des actions de maitrise foncière autour de la rivière, avec des acquisitions régulières pour maîtriser le foncier et pouvoir aménager les berges.

Evolution des équipements de Vigicrue (Château Raoul, Ardentes)

Axe 5 : L’agriculture locale au profit d’une alimentation saine

Les actions PCAET concernées

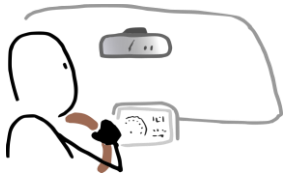

Coup d’œil dans le rétro : ce qui a été réalisé en 2024 et 2025



Ce qu’il reste à faire à partir de 2026

21 Lutter contre le gaspillage alimentaire notamment dans les écoles

50 % réalisé

Châteauroux :
Les différentes cuisines et salles de restauration bénéficient de conventions pour donner leurs restes alimentaires au restaurant solidaire l'ASSIETTE et à des chenils pour de la ration animale.
Une étude a été réalisée avec le CPIE courant 2025 pour identifier des leviers de réduction du gaspillage alimentaire.
Communes :
Plusieurs communes ont mis en place des actions de sensibilisation et de réduction du gaspillage, comme le Poinçonnet ou Ardentes.

Châteauroux : pesées régulières continueront d'être organisées après l'étude. Des pistes d'actions ont été identifiées, notamment sur la gestion des commandes et l'amélioration du temps du repas.

22 Réaliser des coopérations avec le secteur agricole (captation carbone, secteur alimentaire, gestion de l'eau, potentiels EnR, ...)

10 % réalisé

Approvisionnement par le potager municipal de la ville de Chateauroux.
Travail avec l'association "Cagette et Fourchette" pour s'approvisionner auprès de producteurs du département et participer au développement économique du territoire

Châteauroux : Le nouveau marché de Denrées alimentaires a permis de renforcer la collaboration avec Cagette et Fourchette.

30 Des cycles de productions, des pratiques culturales et des variétés cultivées pensées pour une adaptation au climat attendu tout en assurant des revenus adéquats

10 % réalisé

Travail avec la chambre d'agriculture pour l'analyse des eaux et sols des exploitations ; suivi et conseils agronomiques

Le PAT du Pays Castelroussin Val de l'Indre porte notamment une étude sur le potentiel agricole du territoire et la relocalisation de la production.

Non identifié pour le moment

Axe 6 : Vers le 0 déchet et l'économie circulaire

Les actions PCAET concernées

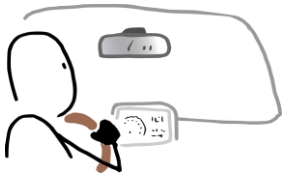

Coup d'œil dans le rétro : ce qui a été réalisé en 2024 et 2025



Ce qu'il reste à faire à partir de 2026

18 Encourager et valoriser la réalisation de diagnostics énergétiques par les entreprises

Comité de coordination qui réunit l'ensemble des acteurs économiques ; matinales et sensibilisation pour les entreprises ; transmission d'informations via l'association les boutiques de Châteauroux (notamment pour éclairage nocturne)
Optimisation foncière dans le cadre de l'installation d'une entreprise : rationalisation et mutualisation des espaces publics dans l'aménagement de ZA pour limiter au maximum l'imperméabilisation des sols ; requalification des friches urbaines

La CCI et la cheffe de projet Territoires d'industrie mène plusieurs actions sur le sujet de l'écologie industrielle. Ceci permettra de raccrocher des entreprises au projet global.

24 Créer un centre de formation professionnelle pour les entreprises et les travailleurs du secteur de la transition énergétique, pour une meilleure compréhension, gestion, maintenance, mise en place des infrastructures

5 % réalisé

Stockage de déblais sur des plateformes communautaires en vue d'une réutilisation future.
Concassage des matériaux issus des déconstructions notamment sur les friches industrielles en reconversion, recherche de solution au cas par cas pour une gestion des terres polluées à l'échelle des sites en reconversion plutôt qu'une évacuation.

23 Mettre en place une stratégie pour développer l'économie circulaire sur le territoire à toutes les échelles possibles

15 % réalisé

Elaboration d'un PLPDMA à l'échelle départementale approuvé en novembre 2025.
Le PLPDMA comprend 14 fiches actions en lien avec le service unifié à l'échelle départementale et 19 fiches propres au territoire de Châteauroux Métropole.
Constitution d'une équipe de prévention et de réduction des déchets, composée de 3 personnes (1 maître composteur et 2 ambassadeurs), opérationnelle au 1er octobre 2025 et intervenant sur le périmètre de Châteauroux Métropole.
Intervention sur la lutte contre les dépôts sauvages et les incivilités.

Mise en œuvre des actions du PLPDMA dès 2026, avec notamment :
→ La mise en place d'une aide à la location d'un broyeur ou à la prestation de broyage des déchets verts;
→ L'accompagnement des événements locaux dans la réduction de leurs déchets ;
→ L'organisation de la collecte des biodéchets lors des manifestations.
A renforcer dans le cadre du SPASER.

Critères environnementaux dans les marchés
Recours à des achats d'équipements reconditionnés.
Certains mobiliers sont autant que possible, récupérés et réutilisés dans d'autres services.
Projet "Habiter surcyclé" a permis de meubler l'entrée du centre socioculturel de Beaulieu avec des meubles surcyclés.

En conclusion : ce qu’il faut retenir

Les actions à renforcer et celles à pérenniser

CHÂTEAUROUX MÉTROPOLE

Sur l'évaluation quantitative des objectifs du PCAET

Rappel de l'objectif fixé dans le PCAET 2021-2027	Où en sommes-nous (projection tendencielle 2025) ?	A venir
Consommation d'énergie : -25% en 2030 versus 2012 -58% en 2050 versus 2012	Objectif 2030 100% atteint (-29%), mais avec des secteurs qui dépassent leurs objectifs et permettent de compenser le secteur routier qui n'atteint pas du tout ses objectifs. Objectif 2050 50% atteint	Les objectifs du PPE et du prochain SRADDETT réhausseront sans doute les objectifs. A réviser dans le cadre du prochain PCAET.
Production locale d'EnR : 2030 : x3,3 >> 590Gwh produits >> 31% de la consommation 2050 : x7,6 >> 1380Gwh produits >> 100% de la consommation	Objectif 2030 48% atteint (x2) : bioénergie thermique atteint 94%, le solaire atteint 44% de ses objectifs, l'éolien est à 0% et les autres entre 15 et 25% Couvre 16% de la consommation locale Objectif 2050 20% atteint	Le quotient multiplicateur est plus pertinent à regarder pour de futurs objectifs. Les objectifs du PCAET avaient déjà été révisés en 2024 dans le SD EnR (notamment sur l'éolien).
Réduction des émissions GES: -25% en 2030 versus 2012 -85% en 2050 versus 2012	Objectif 2030 dépassé (-32%), mais avec des secteurs qui dépassent leurs objectifs et permettent de compenser le secteur routier qui n'atteint pas du tout ses objectifs. Objectif 2050 49% atteint	Nos objectifs étaient trop modestes (pour rappel, la France a ciblé -40% d'ici à 2030) A réviser de façon plus ambitieuse dans le cadre du prochain PCAET.

Les actions qui bénéficient d'une bonne dynamique

Les actions PCAET concernées

Axe 1 : Plus de sobriété dans l'usage des ressources

6 Envisager la mise en place d'une PTRE dans le cadre du projet de guichet unique de l'habitat et des aides en faveur de l'isolation et la performance énergétique.

2 Lutter contre le mitage urbain et l'artificialisation des terres agricoles

Axe 2 : Plus d'énergies renouvelables

9 Réaliser et mettre en oeuvre un schéma directeur des énergies renouvelables

10 Réaliser et mettre en œuvre un schéma directeur des réseaux de chaleur

Axe 3 : Des déplacements quotidiens moins émetteurs

31 Une flotte de véhicule propre à mettre en place

Axe 4 : La nature préservée pour une meilleure santé

27 Réduire les ilots de chaleur urbains par notamment la création d'espaces boisés urbains et de rues végétalisées

Les actions qui doivent être appuyées plus fortement

Les actions PCAET concernées

Axe 1 : Plus de sobriété dans l'usage des ressources

8 Améliorer thermiquement le patrimoine bâti : chantiers municipaux vertueux

5 Accorder des aides directes pour aider les particuliers dans le financement des travaux de rénovation énergétique

Axe 2 : Plus d'énergies renouvelables

25 Contribuer à l'observatoire régional des évolutions suite au réchauffement climatique, pour une anticipation et une adaptation adéquate

33 Equiper les bâtiments d'énergies renouvelables

Axe 3 : Des déplacements quotidiens moins émetteurs

16 Conforter la mise en place d'un pôle multimodal (secteur gare)

17 Développer une offre et les aires de covoiturage de proximité pour compléter l'offre de TEC

Axe 4 : La nature préservée pour une meilleure santé

26 Pour les Zones d'activités et les aménagements de voirie, favoriser la végétalisation pour l'ombrage et limiter la climatisation et l'imperméabilisation des sols.

29 Prise en compte du risque d'inondations, notamment de l'Indre en zones urbanisées, et de la gestion des berges

Axe 5 : L'agriculture locale au profit d'une alimentation saine

21 Lutter contre le gaspillage alimentaire notamment dans les écoles

Les actions à lancer rapidement

Les actions PCAET concernées

Axe 1 : Plus de sobriété dans l'usage des ressources

1 Lutter contre la vacance des logements des centres-villes

3 Développer l'habitat participatif et faciliter le déploiement d'expérimentation en ce sens

4 Faciliter les travaux d'isolation en utilisant des matériaux biosourcés

7 Inciter et accompagner financièrement les particuliers choisissant une énergie verte

Axe 2 : Plus d'énergies renouvelables

12 Faire adapter le réseau électrique aux futurs usages : véhicules électriques et surproduction

13 Valoriser les déchets produits par le territoire localement, notamment dans la production de chaleur en réseau par méthanisation

Axe 3 : Des déplacements quotidiens moins émetteurs

14 Réaliser et mettre en œuvre un schéma directeur des déplacements doux : des voies piétonnes et cyclables continues, inter- et intra-urbain, séparées de la route, balisées et visibles

15 Développer le télétravail et créer des zones de télétravail de proximité (type coworking)

20 Se déplacer en véhicule propre au sein des entreprises ainsi que pour des trajets locaux

19 Mettre en avant les initiatives vertueuses mises en place ou en projet dans des entreprises

Axe 4 : La nature préservée pour une meilleure santé

28 Assurer une bonne gestion de la ressource en eau à l'échelle du territoire (bâtiments, terrains, …)

Axe 5 : L'agriculture locale au profit d'une alimentation saine

22 Réaliser des coopérations avec le secteur agricole (captation carbone, secteur alimentaire, gestion de l'eau, potentiels EnR, ...)

30 Des cycles de productions, des pratiques culturales et des variétés cultivées pensées pour une adaptation au climat attendu tout en assurant des revenus adéquats

Axe 6 : Vers le 0 déchet et l'économie circulaire

18 Encourager et valoriser la réalisation de diagnostics énergétiques par les entreprises

23 Mettre en place une stratégie pour développer l'économie circulaire sur le territoire à toutes les échelles possibles

24 Créer un centre de formation professionnelle pour les entreprises et les travailleurs du secteur de la transition énergétique, pour une meilleure compréhension, gestion, maintenance, mise en place des infrastructures

Les nouvelles actions ajoutées à la FdR TE

Suite à la démarche TETE initiée mi-2025

La démarche TETE a été formalisée par plusieurs temps collectifs de travail :

- Un séminaire d'élus pour consolider l'ambition et les objectifs politique de la collectivité (septembre 2025)
- Deux ateliers avec les services pour consolider certaines entrées de façon opérationnelle et formaliser de nouvelles actions à intégrer à la FdR TE (notamment sur l'Eci, le dévéco et la préservation de la biodiversité, novembre 2025)

Par ce travail **10 nouvelles actions ont été intégrées** à la feuille de route :

- **Sur l'axe 1 : Plus de sobriété dans l'usage des ressources**
  - ❑ Favoriser l'utilisation de la marque "Made in 36" comme un label de production locale (industrie, agriculture), intégrant des valeurs éthiques
  - ❑ Favoriser l'utilisation de matériaux biosourcés et recyclés dans les travaux bâtiments et voirie
  - ❑ Mettre en œuvre une stratégie globale de sobriété et une politique Achats Durables (SPASER)
- **Sur l'axe 3 : Des déplacements quotidiens moins émetteurs**
  - ❑ Développer l'usage du covoiturage sur les trajets courte-distance
  - ❑ Mobiliser les employeurs sur la décarbonation des trajets domicile-travail
- **Sur l'axe 4 : La nature préservée, pour une meilleure santé**
  - ❑ Agir pour la conservation et la restauration de la trame verte via la planification et les projets concrets d'aménagement
- **Sur l'axe 5 : L'agriculture locale au profit d'une alimentation saine**
  - ❑ Soutenir l'émergence d'une filière alimentaire locale et les actions de reconnexion entre production, transformation et distribution
- **Sur l'axe 6 : Vers le 0 déchet et l'économie circulaire**
  - ❑ Promouvoir les solutions de réemploi, de réparation, d'échanges et de mutualisation d'équipements
  - ❑ Réaliser une étude pour préparer la création d'une ressourcerie, et/ou d'une zone de réemploi en déchetterie
  - ❑ Soutenir l'émergence des démarches d'EIT (écologie industrielle territoriale)
  - ❑ Intégrer une stratégie d'ECi - EIT dans toutes les politiques de la collectivité